



HECTARE SA
A l'attention de Mme Françoise DACCORD
75, ZI Les Portes Domitiennes

34741 VENDARGUES CEDEX

Limoux, le 24 janvier 2023

Objet : Construction d'un lotissement 11 lots "Au Temps des Coquelicots" - Commune de Sallèles d'Aude

Madame,

Par la présente, veuillez trouver ci-joint la situation de décompte général et définitif de l'entreprise S.A.S. R. LAVOYE et ses fils.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sincères salutations.

Séréna CHAPELET
Service Administratif

OPALE
CONSEIL ET INGENIERIE
1, rue Alexandre Guiraud – 11 300 LIMOUX
Tél : 04 68 69 20 01 – Fax : 09 70 19 34 74
SIRET 484 913 793 00069

Maître d'ouvrage : HETARE S.A.

Opération : Construction d'un lotissement de 11 lots "Au Temps des Coquelicots" - Commune de Sallèles d'Aude

Entreprise : S.A.S. R. LAVOYE et ses fils ; demeurant : 968, avenue de Catalogne - 11 210 PORT-LA-NOUVELLE

DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF DU 31/12/2022			CERTIFICAT DE DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF	
Montant MARCHE € HT	152 977,50 €		Pour le paiement de la situation au profit de l'entreprise précitée; je soussigné, SARL OPALE, certifie que, vu la situation de travaux du 31/12/2022, il apparaît que l'ensemble des ouvrages exécutés et des fournitures faites s'élèvent à :	
Avenant 1 en € HT	8 032,50 €			
Montant TOTAL Marché en € HT	161 010,00 €			
Montant sous-traité HT	0,00 €			
SITUATION FINANCIERE			TRAVAUX	
N°	Certificats antérieurs HT Date	Montant	Travaux cumulés HT	161 010,00 €
			Travaux supplémentaires HT	0,00 €
			Avenants HT	
1	18/07/2022	55 499,00 €	Révision de prix HT	
			ENSEMBLE HT	161 010,00 €
			A DEDUIRE	
AVANCE FORFAITAIRE HT		0,00 €	Situations précédentes HT	55 499,00 €
Totaux certificats antérieurs HT		55 499,00 €	Remboursement avance HT	0,00 €
Montant du présent certificat HT		105 511,00 €		
			MONTANT HT	105 511,00 €
TOTAL A CE JOUR HT		161 010,00 €		
AVANCEMENT			APPROVISIONNEMENTS	
Marché global		100,00%	MONTANT HT	105 511,00 €
Signature Maître d'Ouvrage			CERTIFICAT POUR DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF établi le 24/01/2023	
			MONTAL HT	105 511,00 €
			TVA 20 %	21 102,20 €
			TOTAL TTC	126 613,20 €
Signature Maître d'Œuvre			Retenue de garantie HT (5%)	0,00 €
			Caution bancaire	9 178,65 €
			Caution bancaire avenant 1	481,95 €
			MONTANT TOTAL ACOMPTE TTC	126 613,20 €
Signature Entreprise			Paiement DIRECT à R. LAVOYE en € HT	126 613,20 €

OPALE
CONSEIL ET INGENIERIE
 1, rue Alexandre Guiraud - 11 300 LIMOUX
 Tél : 04 68 69 20 01 - Fax : 09 70 19 34 74
 SIRET : 84 913 793 00069

R. LAVOYE & Fils S.A.S
 BP 41 - 968 av. de Catalogne
 11210 PORT-LA-NOUVELLE
 Tél. : 04 68 48 02 59
 RC Narbonne 977 259 083 B



Entreprise **R. LAVOYE et ses Fils S.A.S.**

Bâtiment - Travaux Publics - Béton Prêt à l'Emploi

Bureau : 04 68 48 02 59 - Télécopie : 04 68 48 67 59 - Béton : 04 68 48 00 01
Bureau Narbonne : 04 68 41 62 50

S.A.S. au Capital de 800.000 Euros
968, av. de Catalogne
BP 41 - 11210 PORT-LA NOUVELLE
R.C Narbonne 977 250 083
N.I.I. FR 48 977 250 083 - APE 4312 B

HECTARE S.A.

**273 Avenue de la Coupe
11100 NARBONNE**

Port la Nouvelle, le 31/12/2022

**FACTURE N°2212.2340.M.Y.
DECOMPTÉ GENERAL DEFINITIF**

**Chantier : LOTISSEMENT 11 LOTS "AU TEMPS DES COQUELICOTS" A SALLELES
D'AUDE
LOT : Voirie - Réseaux humides
AVENANT 01**

NATURE DES TRAVAUX	U	QTES	PRIX	MONTANT
Total avancement ce mois	F	1	161 010,00 €	161 010,00 €

Règlement à 30 jours

Retenue de garantie cautionnée

TOTAL HT	161 010,00 €
Déduire sit 1	-55 499,00 €
TOTAL HT	105 511,00 €
TVA 20 %	21 102,20 €
TOTAL TTC	126 613,20 €

Paiement sur le compte LAVOYE : 126 613,20 € T.T.C.

LCL

IBAN : FR38 3000 2049 6400 00060009 J24

BIC : CRLYFRPP

*Facture validée par nos
services*

**OPALE
CONSEIL ET INGENIERIE**
1, rue Alexandre Guiraud - 11 300 LIMOUX
Tél : 04 68 69 20 01 - Fax : 09 70 19 34 74
SIRET 484 913 793 00069

T.V.A. ACQUITTÉE SUIVANT LES ENCAISSEMENTS

Voir nos conditions générales de vente au verso.

Le retard de paiement rend exigible l'application de pénalités au taux de trois fois l'intérêt légal ce à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture et jusqu'au jour où les fonds seront mis à la disposition de la Société. Les pénalités sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Il est appliqué sur toute somme non payée à son échéance une pénalité à un taux au moins égal à 3 fois le taux légal sans pouvoir être inférieur au taux légal majoré de 5 points (Loi du 31/12/1992). Escompte 0% pour règlement anticipé. La loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit instaure une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement dans les transactions commerciales en plus de pénalités de retard dues de plein droit (décret n° 2012-1115 du 2 Octobre 2012).

CLAUSE DE PROPRIÉTÉ : Selon la loi N° 80.335 du 12 Mai 1980, toute marchandise demeure notre propriété jusqu'à complet règlement.